YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/54

OBJET : Convention de prestations de service relative à la projection de trois films, le 25 Mars 2000, conclue avec la société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la projection de trois films "Babar, roi des Elephants", "Mary, à tout prix" et "L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux", le 25 Mars 2000 à partir de 18H00, à la Salle Polyvalente du C.E.C., 2 rue Marc Sangnier 91330 Yerres,

DECIDE

DE signer une convention de prestations de service relative à la projection de trois films avec la société KART'OON, 106, rue Paul Doumer – 91330 YERRES, pour un montant de 20.198 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 9 mars 2000

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

REÇU LE
16 MARS 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE